

Paris, le 7 novembre 2018

**Si seulement les indemnités des soins à domicile pouvaient augmenter aussi vite  
que le prix des carburants !**

En seulement un an, le prix du diesel a augmenté de 21% et celui de l'essence a bondi de 15%.

Il a fallu attendre dix ans pour que l'indemnité forfaitaire de déplacement (IFD) applicable aux masseurs-kinésithérapeutes augmente de 25% pour atteindre... 2,50€ ! Mais depuis 2012, plus rien sachant que l'IK n'a pas été réévaluée depuis 2003...

La FFMKR tient à mettre en parallèle ce tarif ridicule et le fait que moins de 20% de la profession exerce des soins à domicile. Et cela ne va pas s'arranger avec l'augmentation du coût des carburants !

L'Assurance maladie avait indiqué en préambule des dernières négociations conventionnelles que « les facturations des déplacements des professionnels de santé étaient à l'étude en vue de la clarification et de la simplification de leur modalités de facturation, notamment au regard des spécificités de la profession de masseur-kinésithérapeute ».

La FFMKR avait donc proposé la suppression de la notion du professionnel le plus proche ainsi que la création d'une indemnité unique à hauteur de 4€, propositions non retenues. La création d'une ROSP avec des critères de soins dispensés à domicile, de prise en charge des populations fragiles et des pathologies chroniques n'a pas non plus reçu une oreille attentive à défaut d'être soutenue par l'autre syndicat.

Avec cette hausse du prix des carburants, le Gouvernement souhaite permettre « le financement des énergies renouvelables et de nouvelles formes de mobilité ». Parfait ! C'est tout à fait le champ de compétences des masseurs-kinésithérapeutes : accompagner les personnes âgées pour qu'elles retrouvent l'énergie de se déplacer seules, être présents lors des pics de bronchiolites pour aider les nourrissons à retrouver l'énergie de respirer par eux-mêmes et enfin, leur cœur de métier, permettre à leurs patients de retrouver une mobilité !

La FFMKR ne doute pas qu'avec les 3.7 milliards de recettes attendus en 2019 grâce à cette augmentation, les patients ne pouvant pas se déplacer ne seront pas laissés de côté et que des mesures urgentes et efficaces seront prises afin de leur permettre de continuer à bénéficier de la présence à domicile d'un masseur-kinésithérapeute.

Contact presse :

Daniel Paguessorhaye, Président

Tél. 06 89 49 91 23

d.paguessorhaye@ffmkr.org